



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

**Un Québec prospère qui vit selon ses
moyens**

**Commentaires du Conseil du
patronat du Québec sur le budget
2014-2015**

Mai 2014

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Mai 2014

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
2^e trimestre 2014

Un Québec prospère qui vit selon ses moyens

Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le budget 2014-2015

Mai 2014

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de présenter ses recommandations en vue de la préparation du premier budget du nouveau gouvernement Québec pour 2014-2015. Plus que jamais, il s'agit d'un exercice crucial pour le développement économique du Québec, notamment dans le contexte du défi de l'atteinte de l'objectif d'équilibre budgétaire, et surtout compte tenu de la faible croissance économique actuelle et prévue, ainsi que d'une perspective démographique défavorable.

Le Conseil du patronat du Québec se montre préoccupé notamment par les conclusions du rapport sur l'état des finances publiques au Québec, dévoilé récemment par les économistes Luc Godbout et Claude Montmarquette. Selon ce document, le déficit se chiffrerait en effet à plus de 3,1 milliards pour l'exercice budgétaire 2013-2014, et pourrait grimper à plus de 3,7 milliards en 2014-2015. Le Conseil du patronat craint que cette situation reporte, encore une fois, l'échéancier de retour à l'équilibre budgétaire, actuellement fixé à 2015-2016, et entraîne potentiellement des effets néfastes sur la situation financière et la cote de crédit du Québec, de même que sur la fiscalité des entreprises et des particuliers.

Tout en attendant de voir les résultats de l'examen de vérification du solde budgétaire pour 2014-2015 par le Vérificateur général du Québec et le nouveau budget à venir, le Conseil du patronat estime que le gouvernement doit prendre de façon urgente des décisions responsables et poser des actions concrètes pour redresser la situation financière du Québec et éviter ainsi que la province ne se retrouve en situation de déficit structurel. Le *statu quo* en matière de gestion des finances publiques n'est désormais plus une option valable.

À cet effet, le Conseil du patronat est soulagé de constater que le gouvernement a profité du début de son mandat pour annoncer des mesures concrètes visant à resserrer le contrôle de la croissance des dépenses publiques, comme l'application d'un « cran d'arrêt » et un mécanisme permanent de révision des programmes.

Les efforts sur tous les plans, tant du côté des dépenses que des revenus, doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche basée sur une vision de long terme en mesure d'assurer des finances publiques saines et une croissance économique soutenue sans augmentation du fardeau fiscal, tant des individus que des entreprises, et tant du gouvernement provincial

que des municipalités ou autres organisations comme les commissions scolaires. Dans les sections qui suivent, nous présentons nos principales recommandations à ces égards.

Le contrôle des dépenses : un cran d'arrêt et une révision des programmes existants

Nous nous réjouissons de voir le gouvernement adopter la proposition du cran d'arrêt, à savoir qu'aucun nouveau programme ne sera autorisé sans être compensé par des économies ailleurs dans l'appareil gouvernemental. Le gouvernement a tout intérêt à revoir la pertinence de certains programmes ou à s'interroger sur le bien-fondé de leur universalité, ainsi qu'à entamer une réflexion fondamentale sur la présence et le rôle de l'État. Les attentes à l'égard de la Commission permanente sur la révision des programmes sont considérables.

En effet, malgré les quelques efforts investis pour contrôler la croissance des dépenses, le Québec se retrouve néanmoins avec des déficits substantiels pour 2013-2014 et 2014-2015. Cela nous porte à croire que le déficit du Québec est probablement structurel et que les Québécois vivent nettement au-dessus de leurs moyens, d'autant plus que les perspectives de croissance économique à moyen et à long termes ne sont pas favorables. Par conséquent, une révision fondamentale des programmes s'avère nécessaire à tous les niveaux. Il n'existe pas de solution magique. Souvent, ce sont les équipes à l'interne qui connaissent le mieux la situation et, par conséquent, qui peuvent proposer les solutions les plus appropriées. Le plus difficile, c'est souvent la volonté politique sectorielle d'aller de l'avant avec des changements qui fait défaut.

C'est l'ensemble du panier de services qui doit être examiné et qui doit faire l'objet d'un travail méticuleux pour comparer chacun de nos programmes à ceux d'ailleurs au Canada, entre autres, nos programmes reliés aux cotisations sur la masse salariale, que ce soit au chapitre de l'assurance parentale, de l'éducation postsecondaire, du régime de santé et de sécurité du travail, y compris le programme *Pour une maternité sans danger*, lequel, malgré les quelque 200 M\$ investis annuellement par les employeurs, n'améliore pas la question des grossesses au Québec par rapport à tous les autres États qui ne disposent pas d'un tel programme.

Le gouvernement devrait demander des efforts et/ou appuyer toute démarche visant à réaliser des gains d'efficacité ou de productivité significatifs dans toutes les sociétés d'État et autres organismes extra-budgétaires.

Nous appuyons aussi l'idée que tout surplus éventuel généré par la croissance du PIB, après avoir atteint l'équilibre budgétaire, devrait être consacré dans une proportion de 50 % à des baisses d'impôt, notamment pour compenser les récentes hausses de taxes, de tarifs et d'impôt (comme la taxe santé) et contribuer ainsi à rapprocher la fiscalité du Québec de la moyenne canadienne, et de 50 % à des remboursements directs de la dette.

La formation d'un comité sur la réforme de la fiscalité des particuliers et des sociétés est une bonne initiative qui permettra de prendre des décisions basées sur des faits et des études, et non des impressions. Nous y reviendrons plus loin.

La révision des structures

Le gouvernement doit procéder également à une analyse exhaustive des coûts d'efficience et d'efficacité de ses structures administratives et de gouvernance, en comparaison de ceux des autres états en Amérique du Nord. À titre d'exemple, il faut revoir les responsabilités et le nombre d'intervenants entre l'État et la livraison de services, comme dans les secteurs de la santé, des services sociaux (notamment le nombre d'agences de santé et de services sociaux), de l'éducation (le nombre de commissions scolaires et de directions régionales du ministère de l'Éducation), le nombre de régions administratives, de même que le nombre d'acteurs dans les divers paliers de gouvernement comme dans le secteur municipal, entre autres, à Montréal.

Le système de santé

Pour ce qui est plus spécifiquement du secteur de la santé, qui représente presque la moitié des dépenses de programmes et dont les coûts vont en augmentant, et qui, néanmoins peine toujours à répondre pleinement aux besoins de la population, différents groupes de travail ont rédigé depuis plusieurs années de nombreux rapports et ont soumis plusieurs recommandations, le dernier étant le rapport Thomson, déposé en février 2014. Les recommandations les plus prometteuses devraient être mises en œuvre sans plus tarder. Parmi elles, notons la nécessité de réviser les modes d'allocation budgétaire dans les hôpitaux afin qu'ils soient plus incitatifs à la performance. Il s'agit notamment de remplacer le mode d'allocation des budgets sur des « bases historiques » par un mode basé sur l'achat de services rendus. Nous comprenons qu'il y a actuellement un mouvement dans ce sens, mais il faudrait qu'il soit encouragé et accéléré. Parallèlement, il faudrait aussi commencer par avoir une idée juste du coût des interventions et donner un rôle plus important aux directeurs généraux des hôpitaux, tout en leur offrant une plus grande flexibilité. Des balises claires pour les programmes devraient être mises en place également pour éviter des dérives et des questionnements sur l'étendue de la couverture des soins.

Par ailleurs, le fait d'envisager la participation du secteur privé pour l'utilisation des ressources actuellement sous-utilisées dans le réseau de la santé, comme les salles d'opération ou le temps de pratique des médecins, peut certainement contribuer à l'amélioration de l'offre de services dans l'intérêt de tous. Du côté des médecins, il est temps de permettre le décroisement, c'est-à-dire d'autoriser la double pratique dans les secteurs public et privé, en imposant toutefois certaines conditions telles que l'obligation d'avoir effectué un certain nombre d'actes médicaux dans le secteur public, ou une limite sur le pourcentage de revenus que peut représenter pour un médecin sa pratique dans le secteur privé.

La rémunération dans la fonction publique

Notre position est de donner au secteur public la place qu'il mérite dans l'économie québécoise du 21^e siècle, soit une place de choix, afin de le rendre plus attrayant et mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui.

Soulignons d'emblée que nous avons beaucoup de respect pour les employés du secteur public (notamment les professionnels des réseaux de la santé et de l'éducation) qui travaillent fort pour donner des services aux citoyens québécois. Nous reconnaissons aussi que la rémunération dans ce secteur doit être compétitive pour permettre d'attirer et de retenir les bons candidats. Nous avons toutefois certains commentaires et certaines précisions sur cette question.

Si la rémunération globale des employés de l'administration québécoise affiche un retard de 8,3 % par rapport à celle de l'ensemble des autres salariés du Québec, elle est pratiquement à parité avec celle des employés du secteur privé (avance de 1,7 % du secteur public) et en avance par rapport à celle de l'ensemble des non-syndiqués. Peut-être est-ce la rémunération dans le secteur « autre public », notamment les municipalités, qui a besoin d'être revue?

Ensuite, combien vaut la sécurité d'emploi du secteur public? La sécurité d'emploi pour une personne est essentiellement une assurance d'avoir un emploi pratiquement à vie, de ne jamais subir de baisse de salaire et de pouvoir bénéficier d'une retraite à 70 % de son salaire¹. Très peu de personnes ont l'équivalent dans le secteur privé.

Pour ce qui est de la valeur d'un régime de retraite, une étude du CD Howe avait estimé qu'après une carrière au gouvernement, un fonctionnaire gagnant un salaire annuel de 50 000 \$ au moment de sa retraite aura droit à une rente à vie d'une valeur forfaitaire de 550 000 \$. Un fonctionnaire qui gagne un salaire moyen de 150 000 \$ au moment de sa retraite aura droit, quant à lui, à une rente à vie d'une valeur forfaitaire de 2,1 millions.

Les négociations dans le secteur public ne devraient pas être qu'une question purement budgétaire. Une organisation du travail plus flexible, l'attraction et la rétention d'un personnel qualifié et une productivité accrue sont aussi des enjeux qui sont chers aux Conseil du patronat du Québec. Pour atteindre ces objectifs, il faut introduire plus de souplesse dans les conventions collectives en permettant, par exemple, le licenciement d'employés quand il n'est pas possible de les replacer de façon productive ailleurs. Pourquoi licencier des gens qui n'ont rien à faire et qui reçoivent leur plein salaire? Comment peut-on justifier ce type de situations en 2014?

¹ Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestation déterminée. Un employé acquiert, pour chaque année de service (jusqu'à concurrence de 35 années de service créditées), une rente égale à 2 % du traitement moyen des 5 meilleures années, et est admissible à une rente non réduite dès qu'il atteint l'âge de 60 ans ou s'il cumule 35 années de service. De plus, l'employé peut recevoir une rente réduite, et ce, à partir de 55 ans. Cette réduction est de 4 % pour chacune des années d'anticipation de la rente.

Voici par ailleurs quelques exemples où des économies peuvent être réalisées. Dans le réseau public (santé, éducation, fonction publique et organismes publics et para-publics), la plupart des conventions collectives prévoient qu'un employé absent pour accident de travail est compensé à 100 % et non à 90 % comme le prévoit le régime de santé, sécurité du travail. Ceci vient augmenter les frais des employeurs et crée une iniquité avec les autres employés, tout en ne favorisant pas le retour au travail.

Les régimes d'assurance-salaire dans les secteurs public et para-public offrent généralement une couverture de 80 % du salaire pour les deux premières années, certains allant même jusqu'à 100 %. Or, selon plusieurs actuaire, une couverture de 70 % serait suffisante pour couvrir le manque à gagner en absence-maladie, du fait simplement que les dépenses d'une personne dans une telle situation sont moindres.

Finalement, le cumul des jours maladie d'une année à l'autre prévaut encore dans certains organismes du secteur public. Une personne, qui a droit à 10 jours de maladie par année et qui travaille pendant 20 ans, peut ainsi accumuler 200 jours de congés de maladie à son départ.

Les régimes de retraite

Le gouvernement précédent avait lancé un plan d'action pour s'attaquer à la problématique des régimes de retraite, tant dans le secteur public que privé. Il est urgent que ces travaux se poursuivent et aboutissent à des résultats concrets puisque la situation actuelle est insoutenable. Les régimes de retraite imposent actuellement aux entreprises un risque et un fardeau financier importants avec des impacts considérables sur leurs états financiers ainsi que sur leur capacité d'investir, d'embaucher du personnel et de payer des salaires. Il faut trouver une solution durable à ces problèmes.

Tout en ayant des conséquences de nature différente, le problème se pose également sur le plan des généreux régimes de retraite du secteur public. Les déficits des régimes de retraite du secteur public, tant provincial que municipal, et parapublic, exercent une pression considérable sur les finances publiques et le fardeau fiscal. Nous espérons que la démarche entamée récemment permettra de corriger la situation et de trouver des solutions concrètes étant donné, notamment, le contexte démographique et économique actuel qui est très différent de celui dans lequel ont été conçus ces régimes.

L'idée n'est pas de réduire indûment les avantages consentis à certaines catégories de travailleurs; nous avons toujours affirmé à cet égard qu'une fonction publique de qualité requiert une rémunération adéquate. Il est essentiel, toutefois, de disposer d'une évaluation juste et transparente du coût de ces avantages et de les refléter adéquatement dans l'évaluation de la rémunération globale. Même si le problème est plus préoccupant en ce moment au palier municipal, il est présent également dans le reste du secteur public. Le Conseil du patronat se demande si les évaluations actuelles estiment adéquatement les coûts réels et les impacts sur les générations futures de contribuables. Par exemple, l'une de ses questions concerne le coût des améliorations occasionnées par le passage d'une

personne du RREGOP au RRPE, les prestations au RRPE étant basées sur le salaire des années les mieux rémunérées². Une autre question a trait au taux de rendement utilisé dans les évaluations actuarielles, qui est très différent de celui du secteur privé, même s'il respecte les normes comptables. Par ailleurs, même si le passif des régimes de retraite n'est pas une dette empruntée sur les marchés, il demeure que c'est un passif qui servira à payer des prestations futures. Finalement, même s'il s'agit d'une consultation sur le budget provincial, il ne faut pas ignorer l'impact sur les contribuables des hausses potentielles de taxes municipales attribuables aux régimes de retraite.

Nouvelles sources de revenus

Si le gouvernement cherche de nouvelles sources de revenus, la voie à privilégier est la tarification, qui permet de renforcer le lien utilisateur-payeur, lien qui n'existe pratiquement pas actuellement. À ce chapitre, il est dommage que le gouvernement ait décidé de ne pas faire l'ajustement nécessaire aux tarifs de service de garde pour ramener la part de la contribution parentale à ce qu'elle était auparavant, celle-ci ayant diminué de 20% en 1997 à 13% aujourd'hui.

L'éducation postsecondaire

La question des droits de scolarité universitaires n'a pas été réglée selon nous. L'indexation est clairement insuffisante tant qu'il n'y a pas un certain rattrapage. Au-delà des droits de scolarité comme tels, d'autres modifications valent la peine d'être explorées attentivement.

Une première piste pourrait être de trouver des moyens de récompenser la réussite, la persévérance et la diplomation dans les délais prescrits. Par exemple, une remise d'une partie du prêt pourrait être accordée à l'étudiant qui termine son programme dans les délais prescrits. Une autre façon serait que l'étudiant qui utilise des sessions supplémentaires à ce qui était prévu au programme ait droit à une session additionnelle aux mêmes conditions financières, mais qu'il doive ensuite payer un montant plus élevé pour chacune des sessions supplémentaires suivies. Une autre avenue pour améliorer le financement des universités est celle de la modulation, soit une augmentation asymétrique – c'est-à-dire différenciée selon les coûts des divers programmes d'études – des droits de scolarité. Cette modulation pourrait se faire pendant une période de transition. Tout comme le financement public doit s'ajuster en fonction des coûts dans les différents programmes, le financement privé devrait être ajusté de la même façon, et ce, par souci d'efficacité et d'équité entre les étudiants. Le CIRANO a produit un document très utile sur cette question qui peut servir de base de réflexion. Finalement, les droits de scolarité des étudiants étrangers sont une autre source

² Notons, par ailleurs, les modifications apportées au RRPE en juin 2012, qui confirment l'augmentation des cotisations des participants actifs. Même s'il y a une certaine réduction des prestations, le taux de cotisations des participants est plafonné. Dans le cas où le taux plafond s'applique, le gouvernement et les employeurs autonomes doivent verser un montant de compensation à la caisse des participants, ce qui occasionne des coûts supplémentaires pour l'employeur. http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/ev_ac_rrpe_2011.pdf

de revenus à explorer. Il faut considérer dé plafonner les droits de scolarité pour les étudiants internationaux inscrits dans l'ensemble de facultés. Les universités devraient pouvoir garder les montants forfaitaires reçus des étudiants étrangers. Dans la catégorie des étudiants étrangers, il faudrait examiner, par ailleurs, le cas particulier des étudiants français qui bénéficient d'une exemption, et donc, d'un traitement préférentiel faisant en sorte qu'ils sont même mieux traités que les étudiants d'ailleurs au Canada. Nous estimons que les étudiants français devraient payer au moins les frais exigés aux autres Canadiens.

Loto-Québec

Au-delà des gains d'efficacité qui devront être exigés de la part de toutes les entreprises publiques, certains changements s'harmonisant avec ce qui se fait dans les autres provinces peuvent être introduits. Voici deux exemples :

- Introduire un mécanisme de blocage de tous les jeux en ligne qui, de fait, sont illégaux (plus de 2 000) à moins qu'ils obtiennent un permis du gouvernement par l'entremise de Loto-Québec, et qu'une redevance acceptable soit versée; tout comme cela se fait de plus en plus dans d'autres États ou provinces.
- Assouplir la réglementation relative aux appareils de jeux VLT en établissement, afin que l'ajout d'un petit nombre ne se traduise pas pour l'établissement par l'obligation de procéder à des changements importants.

Favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective

Devant les différents défis qui nous guettent, notamment le défi démographique, l'augmentation de la productivité constitue la principale avenue qui s'offre à nous pour poursuivre notre développement. Pour y arriver, les investissements doivent augmenter, et pour ce faire, un environnement d'affaires favorable – particulièrement en matière de fiscalité et de réglementation - s'avère nécessaire.

Le gouvernement a parlé de « révision de la fiscalité pour qu'elle encourage davantage la croissance économique et l'investissement ». Nous en sommes.

Cette révision devra être l'occasion d'avoir des réponses à un ensemble de questions, dont les suivantes. L'environnement fiscal des entreprises au Québec est réputé être plutôt concurrentiel, à l'exception des taxes sur la masse salariale sur lesquelles nous reviendrons plus loin, puisque le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) agrégé se situe à 15,2 % en 2013, niveau parmi les plus faibles au Canada et même comparativement à plusieurs pays au monde. Toutefois, il est à noter que d'autres provinces et pays font des efforts pour réduire les charges fiscales des entreprises. Par exemple, en Ontario, la baisse à 11,5 % du taux d'impôt et l'harmonisation de la taxe de vente avec la TPS fédérale ont réduit considérablement l'avantage du Québec à ce chapitre. Parmi les pays de l'OCDE, la Suède, le Royaume-Uni et le Japon ont réduit leur taux d'impôt des sociétés.

Par ailleurs, lorsqu'on regarde la situation d'un peu plus près, plusieurs constats s'imposent. La bonne performance relative du Québec au chapitre de l'impôt n'est pas due à la présence d'un faible taux statutaire d'imposition, mais beaucoup plus au crédit accordé à l'investissement en machines et matériel pour le secteur manufacturier. Alors que le TEMI agrégé est de 15,2 % en 2013, niveau parmi les plus faibles comme on l'a vu, ce taux varie de -3,5 % pour le secteur forestier à 22,7 % dans le secteur de la construction, en passant par 2,2 % pour le secteur manufacturier³. Cette situation n'est pas unique au Québec. Elle se retrouve également à différents degrés dans les autres provinces, les gouvernements s'étant donné un ensemble d'outils fiscaux, entre autres, des crédits d'impôt pour aider certains secteurs en particulier. Sans nous prononcer sur le choix des secteurs, nous notons qu'une des conséquences de ce choix est de rendre le système fiscal plus complexe et probablement moins efficace⁴.

Une révision de l'ensemble des mesures existantes s'avère absolument nécessaire pour en mesurer l'efficacité, en se basant sur une évaluation de leurs coûts et leurs impacts à long terme, et en tenant compte de la fiscalité globale (nette) des entreprises. Rappelons que, selon le Centre sur la productivité et la prospérité, le fardeau fiscal net des entreprises au Québec est plus élevé qu'ailleurs au Canada. Toutes les subventions ne sont pas pareilles; certaines peuvent être justifiées, notamment à la lumière de l'avantage concurrentiel international qu'elles peuvent procurer à des entreprises. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que l'aide financière aux entreprises s'inscrit dans le contexte plus global de fiscalité corporative et est étroitement reliée aux questions de compétitivité fiscale. D'un point de vue pragmatique, il faut réaliser que tous les États offrent différentes formes de subventions pour attirer ou retenir les entreprises.

Parmi les questions auxquelles il faudrait répondre figurent les suivantes :

- Faudrait-il réduire ou éliminer carrément certaines mesures fiscales s'apparentant à des subventions tout en réduisant parallèlement les taxes sur la masse salariale ou l'impôt des sociétés?
- Dans un contexte de décroissance de la population active, faudrait-il, entre autres, réviser aussi les politiques de création d'emplois?
- Faudrait-il revoir les critères d'admissibilité aux crédits pour la R-D pour inclure plus d'activités véritablement innovantes, inclure la commercialisation, et reconnaître que l'innovation dépasse largement la recherche et le développement?

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'il faudrait trouver un moyen d'orienter l'aide aux entreprises en fonction de quatre critères : l'apport à la productivité (formation, technologie et organisation du travail et surtout lier la formation et l'investissement en machines et équipements ou en technologies); l'amélioration de la valeur ajoutée; la commercialisation, et le développement durable.

³ Chen DUANJIE et Jack MINTZ « 2012 Annual Global Tax Competitiveness Ranking – A Canadian Good New History », dans *The School of Public Policy*, SPP Research Papers, vol. 5, n° 28, septembre 2012; « 2013 Annual Global Tax Competitiveness Ranking: Corporate Tax Policy at a Crossroad », novembre 2013, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/mintz-2013-globtax.pdf>

⁴ Voir notamment à ce sujet DUANJIE et MINTZ, *op. cit.*

Par ailleurs, ne devrait-on pas jumeler certains programmes d'aide? À titre d'exemple, il est démontré que l'aide à la formation produit des résultats décuplés lorsqu'elle est liée à des investissements en technologie ou en productivité.

En ce qui a trait aux taxes sur la masse salariale, le Conseil du patronat estime que des actions concrètes sont requises afin d'en empêcher l'augmentation, d'instaurer une sorte de cran d'arrêt ou de moratoire et, idéalement, les réduire.

À ce chapitre, nous réitérons nos préoccupations au regard des propositions visant à augmenter ces charges pour pallier l'insuffisance de l'épargne pour la retraite de certaines tranches de la population, que ce soit en créant une rente longévité ou en bonifiant le RRQ/RPC. S'il est important d'encourager l'épargne, une solution universelle ne répond pas nécessairement aux besoins et risque, bien au contraire, d'avoir un impact négatif sur l'activité économique, l'emploi et les salaires.

Quant à la fiscalité des particuliers, elle devrait être révisée de façon à réduire au minimum ses effets dissuasifs sur le travail, autant pour les travailleurs à faible revenu que pour ceux à haut revenu.

Dans tous les cas, il faudrait tenir compte des différents paliers d'imposition, notamment le provincial et le municipal. Dans le contexte de vouloir donner plus d'autonomie et de pouvoir aux municipalités, il faut faire attention au résultat final sur le fardeau fiscal net des contribuables.

La valorisation de l'entrepreneuriat et de la création de richesse

À cet égard, une des premières tâches à accomplir afin de promouvoir l'entrepreneuriat est certainement de valoriser la création de la richesse par le monde des affaires. C'est en effet grâce à nos entrepreneurs que nous pourrions prospérer de façon durable et améliorer notre qualité de vie collective. Le Québec doit appuyer davantage ses entrepreneurs et ses créateurs de richesse, particulièrement en évitant de s'opposer de façon systématique à toute forme de projet de développement économique. Un important travail de communication s'avère nécessaire, tant du côté gouvernemental que de celui des entreprises. La valorisation et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'entreprise privée doivent émailler le discours public, et des initiatives allant dans ce sens doivent être résolument soutenues. Il faut accorder par ailleurs beaucoup plus d'importance à l'éducation économique au niveau du cursus scolaire.

Un problème plus spécifique concerne le transfert d'entreprises. Une des mesures qui pourrait être mise en œuvre consisterait à créer des conditions fiscales facilitant le transfert harmonieux d'entreprises à la relève grâce, notamment, à un meilleur traitement des gains en capital. Il apparaît que le système fiscal actuel favorise le transfert d'une entreprise à des tiers plutôt qu'à des membres de la famille de l'entrepreneur. En effet, selon la firme Raymond Chabot Grant Thornton, étant donné que la *Loi sur l'impôt sur le revenu* considère

le gain en capital comme un dividende présumé en présence d'un lien de dépendance lors de la transaction, elle fait perdre au vendeur le bénéfice de la déduction pour gains en capital et rend donc la transaction moins intéressante.

Finalement, l'appui du gouvernement devrait être apporté à toute mesure visant la sensibilisation de la population à la nécessité de création de richesse par l'entreprise privée, d'une part, et à l'instauration de programmes d'éducation à l'économie et à la littératie financière, dans les cursus scolaire et collégial, d'autre part.

Mettre sur pied un organisme d'évaluation économique

Même si la création de nouvelles structures ne fait pas partie de nos demandes traditionnelles, il nous semblerait fort utile, et de plus en plus pertinent, de créer un organisme indépendant et crédible pour évaluer les impacts économiques de grands projets ou de grands enjeux comme le plafond des émissions de gaz à effet de serre ou, encore, le développement de nouveaux secteurs économiques tels que la nouvelle filière électrique. À l'instar du BAPE, par exemple, qui analyse particulièrement les aspects environnementaux des projets, et de l'Institut de santé publique, qui en soupèse certains aspects sociosanitaires, cet organisme aurait comme mission d'évaluer de façon plus approfondie la troisième dimension du développement durable, soit celle de l'apport économique pour la société. Cet outil permettrait de rétablir un certain équilibre dans les débats qui ont cours. Cette suggestion n'est pas nouvelle en soi, et elle reprend une proposition en ce sens formulée par la Fédération des chambres de commerce du Québec, il y a quelques années, pour la création d'une Agence d'analyse économique, proposition à laquelle l'actuel président du Conseil du patronat du Québec avait collaboré activement.

La réglementation

Il ne peut y avoir de croissance vraiment significative de l'investissement privé et de la productivité si l'environnement réglementaire ne s'y prête pas.

Nous espérons que le gouvernement s'engagera à donner suite à l'ensemble des recommandations soumises à l'issue des travaux du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative (le rapport Audet). La mise en œuvre de ces recommandations devrait contribuer à alléger le fardeau administratif des entreprises dans les domaines examinés. Cependant, de nouveaux règlements adoptés ou envisagés risquent d'annuler les gains potentiels estimés. À titre d'exemple, la *Loi sur les contrats des organismes publics*, même si elle poursuit de bons objectifs, occasionne son lot de difficultés administratives pour les entreprises, tout en ayant des impacts sur le coût et les délais des travaux d'infrastructures; nous y reviendrons lorsque nous traiterons des infrastructures.

Une des recommandations les plus prometteuses du rapport Audet est celle de rendre publiques les analyses d'impact des nouveaux projets de réglementation. Nous suggérons

que ces études soient déposées à l'Assemblée nationale. Cela pourrait être fait au cas par cas ou sur une base annuelle devant une des commissions de l'Assemblée nationale, et ce, dans le cadre d'un rapport du ministre responsable de la politique d'allégement réglementaire et administratif. Une telle reddition de comptes devrait porter non seulement sur la qualité et le contenu des analyses d'impact réglementaire, mais aussi sur d'autres objectifs comme celui de réduire de 20 % d'ici la fin de 2015 le coût des formalités administratives pour les entreprises. Pourquoi ne pas s'inspirer aussi de la proposition fédérale de la règle du « un pour un » dans ce domaine, qui signifie en gros que chaque fois qu'une réglementation est ajoutée il faudrait en enlever une autre? Cette approche est aussi en vigueur en Colombie-Britannique.

Finalement, dans les efforts de retour à l'équilibre budgétaire, les gouvernements se sont engagés, entre autres, dans la lutte contre l'évasion fiscale. L'équité est de rigueur lorsqu'il s'agit de contribuer à la caisse de l'État et personne ne doit se soustraire à cette obligation. Il est important toutefois, comme dans tout, de faire preuve de discernement, de distinguer les personnes qui abusent du système des personnes honnêtes (qu'elles soient des personnes physiques ou morales), et d'éviter tout harcèlement à l'endroit des personnes honnêtes. Il faudrait éviter également que le processus de lutte contre l'évasion fiscale impose un fardeau administratif indu aux entreprises, notamment en leur transférant des responsabilités et des obligations de vérification que devrait assumer Revenu Québec et en remplaçant la présomption d'innocence par la présomption de faute et de connivence. À ce sujet, certaines orientations annoncées dans le dernier budget du précédent gouvernement sont préoccupantes, notamment en rapport avec de nouvelles exigences dans des délais très rapprochés dans le secteur de la construction et des agences de placement.

Les infrastructures publiques

Des investissements adéquats dans les infrastructures routières et dans le transport en commun, effectués de façon fiable et coordonnée pour assurer la fluidité dans le transport des marchandises et la mobilité des personnes, sont une condition essentielle pour améliorer notre productivité.

À ce chapitre, et même s'il est clairement nécessaire d'exercer un contrôle adéquat sur les coûts des travaux et de s'assurer de l'intégrité des entreprises faisant affaire avec l'État, nous nous questionnons sur l'impact des nouvelles réglementations sur les coûts et les délais des travaux d'infrastructure (notamment les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le projet de loi n° 61, etc.). On craint aussi le risque que ces règles entraînent la perte d'expertise au Québec et la perte d'emplois de qualité dans le domaine de la construction et du génie-conseil.

L'introduction de péages, par ailleurs, pourrait être envisagée pour financer l'entretien des routes, des autoroutes et des ponts dont l'achalandage est suffisamment élevé pour que cette mesure soit rentable. La tarification permet de renforcer le lien utilisateur-payeur, lien qui n'existe pratiquement pas actuellement. La tarification des infrastructures routières

représente également un outil efficace pour lutter contre la congestion. Une condition essentielle pour que cette solution soit acceptable pour les usagers serait néanmoins que les fonds perçus soient consacrés exclusivement à l'entretien et, le cas échéant, à la réfection des infrastructures où la tarification s'applique. Par ailleurs, à la différence des nouvelles infrastructures, dans le cas d'infrastructures existantes, le péage devrait correspondre à une valeur ajoutée démontrée.

La nécessité de consentir les investissements adéquats dans les infrastructures revêt une importance plus particulière pour Montréal, le poumon économique du Québec.

Finalement, il faudrait éviter aussi dans la planification des travaux de retomber dans les mêmes problèmes que nous avons déjà connus en négligeant, par exemple, l'entretien des infrastructures.

L'exploitation de nos ressources naturelles

L'exploitation responsable de nos ressources naturelles est une condition nécessaire au développement économique et à la prospérité du Québec. Avec un revenu disponible des ménages en 12^e position sur les 13 provinces et territoires au Canada, un vieillissement plus accentué et une dette plus imposante, le Québec n'est pas assez riche pour se priver d'exploiter ses richesses naturelles. Mais encore faut-il vérifier tout d'abord le potentiel de ces richesses par des travaux d'exploration.

La découverte de gisements d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel, sous forme conventionnelle ou enfermée dans du schiste) soulève de nouvelles questions sur leur exploitation potentielle. Il faut se rappeler que les combustibles fossiles comblent la plus grande part (52 %) des besoins énergétiques du Québec et ne sont pas près de disparaître. Comme le soulignait le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques : « Les hydrocarbures continueront d'occuper une place importante dans le bilan énergétique et économique du Québec. Ces sources d'énergie présentent en effet de nombreux avantages qui les rendent difficiles à remplacer pour certains usages ». La production d'hydrocarbures au Québec s'inscrit donc dans une perspective réaliste et de long terme.

Le Conseil du patronat est satisfait que le gouvernement ait montré jusqu'à présent une ouverture par rapport à l'exploitation potentielle de cette ressource. Le projet d'Anticosti est un bon modèle de développement d'une industrie naissante dans un contexte où il faut cultiver davantage l'acceptabilité sociale. Le même modèle devrait être appliqué d'ailleurs pour le gaz de schiste. Une éventuelle loi, ou un règlement, sur l'exploitation des hydrocarbures devrait être adoptée bientôt. Il est fortement souhaité que des signaux clairs soient envoyés quant à l'intention d'aller de l'avant avec cette exploitation. Il est essentiel également que le processus menant à toute loi ou tout règlement soit basé sur des arguments rationnels et bien documentés. Par ailleurs, il y a lieu de se poser la question à savoir comment il est possible de convaincre un observateur externe que l'exploitation de

pétrole est bienvenue au Québec, alors que l'on impose en même temps un moratoire non seulement sur l'exploitation, mais aussi sur l'exploration du gaz de schiste.

Pour ce qui est des redevances, le Conseil du patronat comprend le principe de maximiser la rente sur les ressources naturelles au profit de la population québécoise dans son ensemble. La poursuite de cet objectif doit tenir compte néanmoins de la rentabilité potentielle des investissements et de la concurrence féroce que se font les divers États à travers le monde pour attirer ces investissements.

Les projets de transport de pétrole canadien au Québec devraient aussi être encouragés par ailleurs, au même titre que la pertinence de disposer d'un réseau gazier accessible sur l'ensemble du territoire.

Il faut libérer tout potentiel de création de richesse qui se trouve dans nos ressources naturelles - dont les hydrocarbures. D'autres pays l'ont fait. La Norvège est certes un exemple inspirant en matière de développement des hydrocarbures, tout en assurant une couverture sociale généreuse et des perspectives équitables pour les générations futures. Et contrairement aux impressions, le secteur privé y joue un rôle important.

L'enjeu des surplus d'électricité

Il faudrait sûrement utiliser notre électricité pour favoriser la compétitivité de nos entreprises et le développement de notre économie en essayant d'en tirer la plus grande valeur ajoutée. Il s'agit ici de traiter l'énergie comme un intrant, un levier de développement économique.

L'électricité, et notamment l'hydroélectricité, a toujours été l'un des principaux avantages comparatifs du Québec ainsi qu'un puissant outil de développement économique. Pour se développer et s'adapter aux nouvelles réalités, les entreprises ont besoin d'une politique tarifaire prévisible et stable à moyen et long terme, ainsi que compétitive à l'échelle mondiale.

Pour la grande industrie génératrice de bons emplois et de richesse, la compétitivité passe obligatoirement par un accès au Québec à de l'énergie à un coût concurrentiel par rapport aux autres régions du monde. Le Québec doit donc ajuster son offre s'il veut préserver et accroître l'impact sur son économie des industries gourmandes en énergie, particulièrement dans le contexte de surplus.

Pour ce qui est de l'électrification du transport, nous estimons que l'utilisation des surplus pour le développement et l'électrification du transport collectif, pierre angulaire du développement et de la mobilité durables, s'avère également prometteuse.

Finalement, le Conseil du patronat rappelle la nécessité de recourir à plusieurs formes et sources d'énergie en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses respectives. Les besoins

sont diversifiés et les différentes formes d'énergie peuvent répondre de diverses façons et plus ou moins bien à ces besoins, tout en étant complémentaires plutôt que concurrentes. L'accès à un portefeuille diversifié de ressources énergétiques est à l'avantage du Québec sur les plans, tant économique qu'environnemental et social.

CONCLUSION

Avec le temps, le Québec s'est donné de généreux programmes que, de toute évidence, il n'est plus capable de financer sans impact significatif pour les générations futures. Ses perspectives démographiques ne sont pas favorables et ses perspectives économiques ne le sont pas davantage à moins que soient apportés des changements substantiels dans nos façons de faire.

La principale question qu'il faut se poser est de savoir pourquoi le Québec doit toujours être plus généreux qu'ailleurs en Amérique du Nord alors que sa richesse collective est plus faible et sa dette publique plus élevée. Il faudrait donc se demander, d'une part, comment accroître notre richesse collective et, d'autre part, comment moduler nos programmes et nos dépenses en fonction de notre capacité de payer, comme le ferait un bon père ou une bonne mère de famille.

Il n'existe pas de solution magique. Le gouvernement se doit de faire un travail méticuleux pour comparer chacun de ses programmes, de même que ses structures administratives et de gouvernance, à ce qui existe ailleurs au Canada. Aussi longtemps que notre richesse sera inférieure à la moyenne canadienne, nos programmes sociaux ne pourront pas être plus généreux qu'ailleurs; ils devraient être ramenés à la moyenne. Le même exercice devrait être fait pour ce qui est de notre potentiel de création de richesse qu'il faut libérer que ce soit sur le plan de nos ressources naturelles, dont les hydrocarbures, ou celui de notre système de santé ou dans d'autres domaines. D'autres pays l'ont fait. Nous avons tous les atouts pour le faire, il n'y faut que de la volonté.

Un cran d'arrêt sur les dépenses publiques est nécessaire ainsi qu'une révision des programmes, notamment pour en évaluer l'efficacité et faire le ménage qui s'impose dans les différents programmes d'aide aux particuliers, aux entreprises et aux régions.

Au-delà des programmes d'aide économique et entrepreneuriale, la prospérité du Québec, qu'on le veuille ou non, dépendra également de la possibilité de procéder à des changements de culture et de perception des Québécoises et des Québécois en ce qui touche l'importance de la création de la richesse et de la croissance économique générées par le secteur privé. Sans cette croissance, il deviendra impossible de maintenir ou d'améliorer divers programmes essentiels au niveau et à la qualité de vie de citoyens, notamment en éducation et en santé. Des efforts de communication en ce sens sont donc nécessaires.